

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rése
au
Monit
belg***16123078***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **19 AOUT 2016**

Greffe

N° d'entreprise : 0458.207.214

Dénomination

(en entier) : **MANASOC**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : DREVE GUSTAVE FACHE 1 - 7700 MOUSCRON

(adresse complète)

MONITEUR BELGE

25 -08- 2016

BELGISCH STAATSBLAD

Objet(s) de l'acte : Gratuité mandat gérant

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2016

Bureau

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame Sylvie Colosimo, représentante permanente de la SPRL GDC, gérante. Mme le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Carol Cottegnien.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance. Il résulte de la liste de présence que 756 actions sont représentées. La liste de présence est clôturée par les membres du bureau

Exposé du Président

Madame la gérante expose que :

- 1 - La présente assemblée a pour ordre du jour : la gratuité du mandat de Monsieur Carol Cottegnien.
- 2 - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.
- 3 - Chaque action de capital donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par Mme le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

Il est décidé que le mandat de Monsieur Carol Cottegnien, domicilié au 26 Avenue des Archers à 7700 Mouscron est exercé à titre gratuit et ce depuis le 30 septembre 2014.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

La séance est levée à 18 heures 20.

M. le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Carol COTTEGNIE
Gérant

SPRL GDC,
représentée par Sylvie Colosimo
Gérante

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2016 - Annexes du Moniteur belge